



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### PROJET DE PLAN D' ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE BRUIT FERROVIAIRE

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à la gestion du bruit dans l'environnement, transposée en droit wallon par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 mai 2004 relatif à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, une enquête publique relative au projet de plan d'actions de lutte contre le bruit ferroviaire est organisée sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête
20/05/2020	25/05/2020	<b>Administration communale - Service Environnement</b> <b>Rue Jean Jaurès 2</b> <b>6180 Courcelles</b>  <b>Le 08/07/2020 2020 à 16h</b>

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

- Sur Internet, <http://www.wallonie.be>
- A l'administration communale - Service Environnement, rue Jean Jaurès 2, 6180 Courcelles – uniquement sur rendez-vous au 071/466 903 ou au 071/466 975 tous les jours ouvrables le samedi avec prise de rendez-vous au maximum le mercredi qui précède avant 16h

**Toute personne intéressée peut formuler ses observations**, si elle le souhaite :

- Par **réponse au questionnaire en ligne** accessible via le lien mentionné ci-dessus.
- Par **réponse manuscrite** sur le questionnaire téléchargé et imprimé, accessible via le site mentionné ci-dessus, le questionnaire rempli devant être réceptionné au plus tard à la date de clôture de l'enquête, soit par l'Administration communale, soit par l'Administration régionale à l'adresse électronique ou postale suivante :

Courriel : [environnement.paysage.infrastructures@spw.wallonie.be](mailto:environnement.paysage.infrastructures@spw.wallonie.be)

Courrier : SPW Mobilité – Département Expertises Hydraulique et Environnement – Direction des études environnementales et paysagères – Boulevard du Nord 8 – 5000 NAMUR.

- Par **prise de rendez-vous et communication verbale** au conseiller en environnement ou, à défaut, à l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

La Directrice générale,  
Laetitia LAMBOT

Par le Collège,



Courcelles, le 20/05/2020

Pour la Bourgmestre,  
Caroline TAQUIN,  
L'Echevine déléguée,  
Hedwige DEHON, 6<sup>ème</sup> Echevine

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.2., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I<sup>er</sup>, du Code de l'Environnement, plus particulièrement du § 3.3<sup>o</sup> de cet article. Suite à l'enquête publique, le Service Public de Wallonie étudiera les réponses reçues et les intégrera au plan d'actions de lutte contre le bruit ferroviaire qui sera ensuite soumis au Gouvernement wallon pour adoption.